

EP Campus Condorcet

---

**Délibération du Conseil d'administration n° 2019-21 du  
9 juillet 2019 réuni au siège de l'EPCC 20, av. George  
Sand 93210 Saint-Denis**

---

**Membres du Conseil d'administration : 36**  
**Membres présents et représentés au début de la séance : 26**

**Délibération n°2019- 21 du Conseil d'administration relative à l'avenant n°1 à la  
convention pour la souscription du contrat de partenariat public-privé.**

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de  
l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;

Vu la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-privé relatif au projet de  
Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-  
privé relatif au projet de Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

A l'unanimité des voix moins une abstention, le Conseil d'administration autorise le Président de  
l'EPCC à signer l'avenant n°1 à la convention pour la souscription du contrat de partenariat public-  
privé relatif au projet de Campus Condorcet signée le 26 avril 2013 ;

Abstention : 1  
Votes pour : 25  
Votes contre : 0

Affichage le 09/07/2019  
Publication le 09/07/2019  
Transmission au contrôle de légalité le 09/07/2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration

  
Jean-Marc BONNISSEAU